

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 24/10/91

L'ordre du jour était le suivant:

- Commentaires sur l'Assemblée Générale
- Contenu du Courrier
- compte rendu de l'A.G.
- Lettre de démission de Diane Chauvelot
- Compte rendu de la réunion de l'Interassociatif sur la question de la TVA.

Il a aussi été question de ce statut particulier de membre correspondant qui permet de recevoir l'ensemble du courrier sans pour autant pouvoir ou devoir participer au fonctionnement institutionnel.

- Les groupes de réflexion sur la nomination.

Il nous paraît nécessaire de les faire fonctionner très rapidement. Ainsi, pour Paris, nous proposons que les personnes inscrites se réunissent le jeudi 28 novembre 1991 au local des C.C.A.F., à 21h15.

- Admission

Les cartels vont se mettre en place.

- Titre du congrès

Le titre définitif retenu est celui-ci

Pourquoi faire une analyse?

La psychanalyse est-elle toujours cette

"maladie qui se prend pour son propre remède?"

(K. Kraus)

Les propositions de textes et de travail pour ce congrès sont attendues.

- Publications

Une discussion a eu lieu sur l'opportunité de publier un certain nombre de textes qui seraient disponibles. Il semble qu'il serait préférable que ces textes circulent par le biais du courrier et que nous recommencions une politique d'édition à partir du congrès de Montpellier.

Nos finances sont actuellement encore incertaines quant à ce qu'elles nous laissent comme possibilités.

Le recensement des textes publiables ne laisse pas entrevoir qu'il y en ait suffisamment pour une publication de notre Association après un si long silence.

Compte rendu de M. Jollivet

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20/10 91

Membres convoqués: 146/ Membres présents: 61

Matin

J. Nassif ouvre l'AG, rappelle qu'il s'agit d'élire les collègues participant au protocole de recherche et au jury de la passe. Il appelle les candidats à se faire connaître.

A. Massori annonce un travail au titre de sa candidature au jury de la passe.

H. Debray : "On est entre nous, mais certains manquent, qui se sont exprimés".

J. Nassif : " ... D'une façon qui n'est pas audible pour nous.

Nous sommes ici pour débattre du protocole. Soit nous continuons sans eux avec le protocole, soit avec le protocole".

J. Princé rappelle que, lors des journées de PortRoyal, il avait été avancé que nomination ou pas, il ne pouvait y avoir de garantie possible Il se déclare candidat à un travail de réflexion.

E. Didier: " Le protocole de Grimberg ne me paraît pas aller de soi; il a été récrit, dans l'urgence, et les gens qui l'avaient imaginé peuvent être fondés à s'en sentir dépossédés, à penser qu'il a été dénaturé. On a remodelé les choses. Je crois donc qu'il faut le reprendre autrement. Si nous mettons à plat la question des protocoles, l'argument justifiant une scission tombera. Je crois qu'il y a du jeu, de l'espace possible à mettre en circulation: on ne peut pas partir de quelque chose qui, pour eux, est définitivement tronqué. Si on ne part pas de cette proposition de Grimberg, des cartels limités dans le temps peuvent travailler sur la question de nomination/garantie/reconnaissance. Pendant trois mois par exemple. Ces cartels ne se communiqueraient pas leurs élaborations entre eux. Ils pourraient être tirés au sort.

"L'institution ne peut rien garantir, mais on a tous une petite idée de ceux à qui on adresse des patients. Ces cartels auraient alors à soutenir pourquoi un tel a semblé à un collègue pouvoir supporter la fonction d'analyste. Ça ne peut rester quelque chose d'intime, de secret : si aucun d'entre nous ne peut dire " un tel ou un tel est, pour moi, capable de tenir la fonction d'analyste", il n'y a plus qu'à rentrer chez nous.

A Masson communique son texte (cf infra).

J. Nassif: Il est difficile d'entrer dans toutes ces arcanes. La question est, si j'ai bien compris, de savoir si, à côté de la passe, il peut y avoir autre chose. Mais je dois vous faire part de l'effroi que m'inspire un tel dispositif, où la parole passe par pas moins de cinq filtres...

Certes, il fallait en passer par un écrit, déjà existant en ce qui concerne le protocole. Je reprends ma question : "Qui veut s'inscrire au protocole?"

N. Pépin: "Quel protocole? Puisqu'il semble que ce soit le point d'achoppement avec ceux qui ne sont pas ici, pourquoi ne mettrions-nous pas en place un autre protocole?"

A. Maître se déclare prêt à participer à un cartel de réflexion sur les conditions de la "nomination".

D. Grimaud est d'accord avec E. Didier sur la nécessité d'un travail préalable qui porterait sur la définition du minimum exigible pour notre pratique, de ce qui en constitue l'os". Question qui, ajoute-t-il, nous est posée par les pouvoirs publics.

S. Wilder: Allons-nous poursuivre avec le protocole fixé dans nos statuts ou le démonterons-nous de nouveau? Les candidatures sont peut-être prématurées.

E. Didier: Il faut que l'institution dégage d'autres passages que la passe d'où puissent ressortir des savoirs qui ne se savent pas : "que fais-je lorsque je donne une adresse d'analyste?" en est un. Puis E. D. propose un vote sur l'article 9 des statuts: le supprimer ou le conserver.

Plusieurs, dont S. Vallon, font valoir qu'ils ne sont pas venus à IAG pour des modifications statutaires. Selon E. Didier, si la proposition du comité des 20, en juin, peut être considérée comme un passage à l'acte et l'adoption des statuts, le lendemain, comme un autre passage à l'acte, il ne convient pas, aujourd'hui, d'en ajouter un troisième.

F. Wilder: "Quand on remet sans cesse sa montre à l'heure, on arrive en retard à tous les rendezvous!"

G. Thouvenin: L'institution doit s'atteler aux questions qui ont provoqué son éclatement, donc, en particulier, celle de la nomination. Il serait dangereux de s'empresse à mettre en place un protocole désignant. À quel imaginaire, poursuit-elle, se réfère-t-on pour adresser quelqu'un à un collègue? On ne peut se lancer dans des protocoles désignants sans avoir réfléchi sur de tels enjeux.

A. Maître : le protocole tolérerait que des cartels se réunissent et précisent les enjeux. Ce n'est qu'en un temps second que les statuts pourraient être modifiés.

J. Nassif. la fonction du tiers qui donne l'adresse d'un analyste (tiers autre que le botin) n'est sans doute pas évacuable. Il faudrait relier les deux axes de réflexion suivants: que faisons-nous lorsque nous donnons une adresse, mais aussi, que faisons-nous comme analystes.

M. Jollivet rend compte de la première réunion du Conseil dispositifs : nous ne disposons pas des outils nécessaires à une nomination, mais il n'en demeure pas moins que les dispositifs font figure d'exigence intérieure à l'association, garantissant qu'il y a du travail dans l'institution, et finalement l'institution elle-même. Nous devons prendre acte du fait qu'il n'y a pas de candidatures au protocole.

S. Vallon: On doit se coltiner l'article 9 des statuts;

des groupes de travail peuvent être constitués pour le modifier, qui ne reviendraient pas à créer un dispositif, i. e. un lieu d'énonciation tel que la passe. Le travail sur le "donner une adresse" a pour enjeu la question: quid d'un analyste vu par un tiers?

T. Foulliaron : Ne pas s'emparer de cette question, c'est se démarquer, comme y invite la théorie lacanienne, de toutes les autres activités sociales où il y a de la transmission. On oscille, dans cette discussion, entre nomination imaginaire et nomination réelle. Si l'on admet qu'on donne une adresse au nom de son imaginaire, et du symptôme, chacun dira donc à ce propos son intransmissible. Cet intransmissible doit être soutenu du point de vue de l'éthique de la psychanalyse.

P. Salvain : Si on s'imagine qu'avant de nommer il faut avoir une théorie de la nomination, l'impasse est assurée, comme pour la question de la didactique. Il vaut mieux mettre en acte simultanément l'acte et la théorie, ce qui me semble être la bonne idée du protocole de Grimberg..

M. Larnaud: La démarche empirique permettrait de savoir s'il s'agit de nomination. Peut-être découvrirait-on qu'il s'agit d'habilitation...

J. Nassif: Qu'est-ce que vous voulez? Votons-nous sur l'article 9, ou reprenons-nous le principe de cartels chargés de mettre au clair la question de la nomination?

G. Thouvenin: faut-il un vote? Il n'y a pas 10 candidatures, donc le vote ne peut avoir lieu. Mais l'article 9 existe toujours : si des cartels se forment, il n'y a pas lieu de modifier les statuts.

Après les interventions de C. Ausergentais, de

D. Laurent, J.-M. Darchy, H. Debray et D. Poissonnier, un vote n'est pas jugé nécessaire [Certes un vote répondrait à l'attente des Cartels à l'égard de ce nouveau travail, mais qui refuserait de travailler dans un cartel de recherche sous prétexte que celui-ci n'est pas avalisé par un vote?]

C. Oddoux justifie le projet d'un protocole selon l'article 9, de la façon suivante on se serait aperçu que la passe ne donne pas lieu à nomination et, d'autre part, qu'il existe une demande de nomination, d'autant plus vive que le processus de nomination a été trop longtemps différé. Il faudra bien que, d'une façon ou d'une autre, il y ait nomination.

L'AG se poursuit par une mise en place, par affinités géographiques régionales, de cartels chargés d'élaborer cette question. Pour le Midi, H. Debray coordonnera les rencontres. Pour l'Ouest, J. Princé et C. Cochard. Pour le Nord, M. Defrance, D. Debt, D et B. Poissonnier. Pour le Centre, M.-F. Franchisseur. Pour la région parisienne, E. Didier, M. Jollivet; T. Foulliaron, C. Roosen, N. Pépin, Y. Bonnefoy, L. Ravanel, J. Beguin (liste non exhaustive). Un rendez-vous pour une première confrontation des élaborations de ces différents cartels est prévue pour février 92.

Compte rendu d'après les notes de M. Colombani, F. Wilder et P. Eyguesier.

Après-midi

J. Nassif demande qui se porte candidat au jury de la passe.

A. Masson explique en quoi son exposé constitue un acte de non candidature : le moment est à une réflexion sur la nomination.

À N. Pépin qui propose une suspension de la passe pour la travailler, enfin, E. Didier fait remarquer que "ça s'écrit ou pas" dans l'après-coup d'une passe, et que ce n'est sans doute pas une affaire de temps : poursuivre sans la passe n'aurait pas de sens. Il ajoute que ceux qui ont quitté l'association après avoir pris une part active dans la passe devraient retransmettre un travail, et rendre compte aux CCAF de ce qui leur est arrivé au travers des passes qu'ils ont pu ainsi travailler.

C. Oddoux rappelle que, du matériel issu de la passe, il y en a beaucoup. En outre, en janvier, tout a été suspendu sauf la passe, ce qui montre la place qu'elle a, et en mai, plusieurs, parmi ceux qui sont partis, avaient annoncé une mise en circulation publique de leur travail sur la passe. S'ils ne se proposent pas pour le faire ici, il faut sans doute les convoquer: ils ont été candidats à devoir rendre public quelque chose, en même temps qu'ils étaient candidats pour le jury.

A. Jézéquel précise que, certes, il y a des choses publiées, mais ce sont plutôt des paroles écrites qu'une écriture à proprement parler. Suspendre pour écrire serait solenniser les choses, et tendrait à vouloir donner un statut scientifique à la vérité. De plus, si chaque passe est modifiante, il a y a quelque chose de collectif, qui dépasse les convictions intimes, même si on change d'avis plusieurs fois dans la série des passes.

Pour E. Didier, s'il y a un temps collectif du jury, on écrit tout seul l'expérience de la collectivité et ce qui s'est passé dans le jury: il n'y a pas d'écriture collective.

D. Grimaud rappelle que le travail des 3 cartels mis en place par C. Dumézil est toujours là, en attente depuis plus d'un an - il est consultable et que la passe entre dans un troisième temps l'EFP, les CCAF avant, et depuis juin. Il soulève la question de la nomination ("désignation") des passeurs, question reprise par N. Pépin qui l'avait déjà abordée à Caen - en se heurtant à une fin de non-recevoir, comme Ph. Gamier peu après.

S. Wallon dit qu'il a déjà échangé sur ce point avec d'autres. Mais il pose la question des délais exorbitants entre la désignation et l'éventuel tirage au sort: plusieurs années enlèvent tout sens à cette désignation.

C. Oddoux insiste sur l'effet de surprise produit lorsqu'on reçoit un coup de téléphone d'un passant - surprise mise en doute par N. Pépin qui pense que "s'il est la passe", on peut supposer qu'il en sait quelque chose.

P. Salvain pense que cette proposition de Lacan, "être la passe", a des effets désastreux, déjà soulignés par Perrier et d'autres : il s'agissait sans doute d'une opportunité par rapport aux personnes qu'il avait lui-même désignées ; le passeur, ce serait un élève réussi à son insu, qui disposerait d'un savoir qui lui est imputé à son insu. On comprend son angoisse, et l'impossible d'une telle situation. En outre, ceci suppose que les analystes qui désignent sachent ce qu'il en est de la passe ; il conviendrait alors qu'ils énoncent ce qui, sans cela, resterait bien énigmatique. Après tout, la passe vérifie-t-elle que "le passeur est la passe"?

Cette proposition date de 1967. La théo-

4

rie qu'on cherche est supposée à l'autre, bien qu'indicible! Est-ce que tout cela ne pourrait pas être travaillé?

F. Wilder annonce sa candidature, pour renouer avec une conversation interrompue, puisqu'elle a participé aux premiers cartels sur la passe. Elle est plus particulièrement intéressée par le mouvement supposition/désupposition du savoir, et par ce passage de "la" passe, à "une" passe singulière, énoncé en septembre.

J. Nassif désigne les passeurs en fonction de l'analyse en cours. Il peut être intéressant de donner à quelqu'un la possibilité de parler d'analyse, en pariant sur le fait qu'il rencontrera d'autres analystes. Ce peut même être vital dans certains cas.

T. Perlès file une métaphore sportive : "au foot, qui est le passeur, qui le passant? Le passeur désigné à son insu se trouve dans la position curieuse d'apprendre qu'il a un ballon entre les pieds".

A. Masson se demande s'il reprendra la question posée par l'écrit qu'il a lu ce matin sous une forme topologique ou dans un jury.

T. Perlès ajoute que la passe est peut-être le seul moyen pour qu'un analyste s'aperçoive qu'il a dégagé - en touche ou ailleurs - c'est-à-dire vers le jury, un objet dont il s'est départi. On peut sortir d'une analyse, sans avoir rien compris du fantasme, la passe fait qu'on est obligé de faire retour à ça, pour savoir quelque chose de son désir d'analyste... Ces propos valant acte de candidature.

A. Jézéquel a participé pendant 5 ans aux jurys, qui ont apporté des éléments de réponse aux questions qu'il se posait passé de la passion à l'intérêt pour la passe, il préfère continuer à travailler hors jury.

S. Vallon préférerait faire place à des nouveaux. Il pense qu'un travail correct, sans dérapage, sans passage à l'acte notoire, a pu se faire aux CCAF et que "pas rien n'en a résulté". Par contre, il lui semble impératif de réformer la procédure. Selon lui, que le jury doive se réunir 4 à 5 fois est aberrant, alors que 2 soirées suffiraient - comme lors des premières passes des CCAF. De même, la lenteur des délibérations est insupportable.

Ph. Gamier pense que l'émergence des candidatures a été rendue difficile ce matin par la teneur des propos tenus depuis quelque temps sur la passe : dépréciatifs, dépressifs, sans enjeu, alors

que la passe reste, pour lui, et plus encore après deux années de travail dans les jurys, un temps essentiel pour repérer comment un analyste, ça se construit, ça se noue - voire ça se nomme au sens précisé ce matin à propos du "trou". Elle est aussi un lieu de "précipitation" pour les points vifs de tout un chacun, voire de ce qui était resté en blanc jusque là. Il rappelle que Lacan en avait fait un mode d'entrée dans l'institution (Discours aux italiens), ce qu'avaient repris les CCAF: pourquoi ne pas y revenir? Il rappelle aussi que les séminaires des années 72-76, pris dans la problématique de la passe, permettraient sans doute, par les nouvelles propositions théoriques de Lacan, de poser les questions liées à la passe autrement. C'est, en tout cas, dans cette direction qu'il souhaite travailler.

T. Foulliaron précise qu'il n'y a pas de réponse toute faite dans ces séminaires, qui restent extrêmement complexes, sans théorie unifiante, dans le discontinu, mais qui problématisent autrement les questions.

A. Jézéquel pense quant à lui que la passe n'éclaire pas le passage à l'analyste : "ça dit des bouts d'analyse, ou ce qui se passe aujourd'hui dans les analyses". Par contre, il lui semble souhaitable que ça se poursuive avec le plus possible de nouveaux, pour que l'association ait une consistance.

S. Vallon. La passe nous apprend beaucoup sur le candidat. En reprenant l'image du foot, le but n'est pas tout à fait où il croyait ; il pensait savoir jouer, mais sa position narcissique est

réinterrogée. Sur la position du passeur: il se croyait sur les gradins, il est sur le terrain. Sur le jury enfin

qui déconstruit un savoir lacanien sur la passe. Il convient alors de reprendre les questions autrement.

T. Perlès rapproche la fin d'analyse d'un acting-out, et se demande si un cumul d'acting-out peut faire un analyste, dans la mesure où la passe rend possible d'interroger le désir qui faisait fonctionner tout ça.

J. Nassif rappelle à G. Voyot-Godot qui demande quelle est l'expérience requise pour faire partie du jury, que 2 membres du jury n'ont pas l'expérience de la passe.

A. Masson pose sa candidature: les CCAF doivent continuer à exister, et pas seulement par les questions liées à la nomination. La désimaginarisation qu'il attendait de son écrit - et il exposera celui-ci à la réunion de mercredi - et de la topo-

5

logie, peut venir d'un travail dans le jury. Peut-être est-ce le moment de s'engager plus vivement dans les CCAF.

C. Cochard ne se sent pas concernée par la passe : le fait que ça se déroule à l'insu de quelqu'un lui semble pervers. Mais peut-on faire partie des CCAF sans être intéressée par la passe?

S. Vallon répond que si l'on pense que c'est pervers, mieux vaut quitter l'association! La passe peut certes être pervertie, mais elle n'est en aucun cas du côté pervers. Ce qui serait pervers, ce serait d'éluder la castration d'une énonciation.

F. Wilder précise que, pour elle, le "pervers" n'est pas appelé par l'insu". J. Nassif rappelle pour sa part que les effets d'une désignation-passeur sont repris dans l'analyse.

Pour M. Larnaud, les "trois", dans leur lettre, revendiquent un savoir : elle souhaiterait que les "anciens" de la passe se chargent de soutenir que c'est aussi du non-savoir que se soutient la passe, et qu'on leur propose de rendre compte de leur travail, puisqu'ils n'ont pas démissionné.

T. Foulliaron se demande alors si le supposé savoir attribué au jury est si différent de ce qui se passe dans l'analyse. À entendre ce qui se dit sur ce point, ajoute-t-il, on pourrait croire qu'il s'agit d'ineffable, de mystique, ou des châteaux intérieurs de Thérèse d'Avila! Ne cherche-t-on pas une nouvelle théologie, là où il y aurait à dire quelque chose sur ce savoir supposé? Il y a là quelque chose d'insupportable, et qui fait symptôme - par rapport à l'association? à Lacan? Qu'est-ce que ce savoir impossible à dire?

S. Vallon pense qu'on peut accumuler un savoir à partir des singularités des passes, sans poser une théorie générale de la passe. Par exemple : repérer certains errements des passeurs qui parfois se prennent pour l'analyste, ou encore certains points quant à la cure et à sa fin, ou sur les avatars des rapports d'un sujet à l'institution.

P. Salvain rappelle qu'on a pu dire et soutenir des choses comme "La passe est la récompense de l'analyse", ou encore parler d'"une clinique des passants" (à Lille). Le jury est dépositaire de l'affaire, mais il se réfugie derrière le secret, ou la discrétion, derrière un "je ne peux pas le dire", si bien que rien n'a été publié, rien n'a été remis en question. La passe fonctionne-t-elle pour informer le jury, ou pour que l'association le soit dans le but de prendre position sur les points cruciaux?

P. Gamier "Elle permet surtout de tenter de

repérer comment advient un analyste"!

F. Wilder : le relais entre le jury et l'institution était autrefois assuré par les cartels d'orientation; le coordonnant?

E. Didier cite Alain Didier-Weil et dit que les membres du jury ont à être à la hauteur des risques pris par les passants, et par les analystes qui désignent les passeurs. Il est en effet courageux de proposer à des patients de passer au public, ou d'exposer au public le rapport qu'on a à la cure, ou encore ce qu'on fabrique avec des patients. Dans le jury, on serre par petits bouts le rapport des gens à l'analyse, petits bouts qui peuvent s'écrire, se répéter, autour d'un réel impossible. On peut repérer ce qui est à rapporter à la "cure freudienne" et pas à telle ou telle cure. Il y a de l'impossible, bien sûr, mais une part peut s'en métaphoriser, et ça ne peut parfois se faire que par la passe.

C. Oddoux rappelle que la plupart des membres des jurys ne sont plus chez nous.

T. Foulliaron: Ils disent "il n'y a plus de possibilité de passe chez vous". Ça oriente le travail de notre association. En témoignent les thèmes du congrès.

F. Wilder insiste alors sur l'orientation" qui se joue là, comme si on avait affaire, de passe en passe, à un fil depuis le début de l'association, à ce qui peut faire mémoire.

J. Nassif et A. Jézéquel font remarquer que le roman de Baudry, Personnages dans un rideau, est un autre témoignage des effets de la passe.

G. Voyot-Godot présente sa candidature, en rappelant qu'elle a travaillé au début dans les cartels d'admission. Il lui semble logique de participer au travail de la passe.

Se présentent:

S. Vallon, F. Wilder, A. Masson, T. Perlès, E. Didier, G. Voyot-Godot, C. Oddoux, J. Nassif.
Elus:

S. Vallon 42, F. Wilder 43, A. Masson 44, T. Perlès 41, E. Didier 46, C. Oddoux 41, J. Nassif 34.

49 votants, 1 bulletin blanc.

Restent 3 questions à l'ordre du jour:

- le colloque de Montpellier
- L'Interassociatif
- Le comité sur l'acte analytique et la TVA.

F. Wilder: Pour le colloque des 29, 30 et 31 mai,

6

le Conseil général nous offre de grandes facilités. le thème 'Pourquoi faire une analyse?' soulève de l'intérêt : il est suffisamment ouvert pour que de nombreux sujets puissent être abordés.

J. Nassif: l'Interassociatif a été préoccupé par la dissension avec la Fédération européenne.

L'Interassociatif européen proposera un congrès en 1993. On procédera d'abord à un

recensement des personnes et des associations intéressées par cet Interassociatif européen.

Projet d'un séminaire itinérant. Concernant le thème du congrès, il propose : "le symptôme de l'existence du psychanalyste aujourd'hui". La logique de la fondation européenne est différente de celle de l'interassociatif du fait de la cooptation.

À propos du comité sur l'acte analytique et la TVA, les questions soulevées sont problématiques au sein de chaque association. Au cours d'une réunion du bureau, M. Jollivet a souligné que le problème de la TVA n'était pas à mettre en avant en tant que tel, puisqu'il y avait injustice de toute façon ; la TVA appartient à l'injustice ordinaire. Malgré tout, il ne s'agit pas seulement de dénoncer une injustice, cette discrimination peut avoir une incidence sur l'acte analytique.

Sur l'acte analytique et sa définition, nous avons essayé de nous entendre. Il semble que cela soit très difficile. Même la définition de l'acte analytique comme acte de parole n'a pas emporté de consensus.

P. Salvain et J. Nassif sont opposés sur ce que ce dernier appelle des "recommandations" (ne pas prendre en cure les membres d'une même famille, des amis etc., parce qu'il est prévisible que ça ratera). P. Salvain estime ces recommandations trop autoritaires.

Si nous devons aller devant les pouvoirs publics pour défendre la spécificité de notre pratique, le consensus requis semble très difficile à obtenir. Nous avons à obtenir des pouvoirs publics de tolérer une pratique déviante.

A. Beaulieu : Les pouvoirs publics ne veulent rien en savoir, c'est ce que l'on constate à travailler dans des institutions relevant du public.

J. Nassif n'est pas sûr que si la TVA est collectée, le nombre des séances devrait être indiqué, sans quoi le secret serait à tout moment enfreint. Il pose le problème des feuilles de sécurité sociale. Il s'agit de parvenir à surmonter les dérives du corporatisme au sein de l'association elle-même.

M. Jollivet: cette discussion du bureau a eu lieu peu après réception d'une lettre de l'Interassociatif relative à la TVA: demander aux pouvoirs publics un délai pendant lequel seraient travaillées les questions de l'acte analytique et de l'habilitation. On ne peut s'en tenir là. On a à inventer autre chose, et pas seulement vis-à-vis du ministère; déplacer les choses et dire notre rapport au social autrement que par rapport à la TVA et que par définition de l'acte.

F. Wilder: déplaçons. Il y a en Europe un cadre de définition des différentes activités. La psychanalyse est définie comme activité paramédicale, non réglementée en France.

Les psychanalystes sont-ils d'accord pour que soit reconduite cette définition de leur activité? Ceci soulève d'autres questions que celle de la WA.

X: Est-ce qu'on ne donne pas des verges pour se faire battre en définissant la psychanalyse? Est-ce que ce n'est pas le rôle des institutions de garantir aux pouvoirs publics que leurs membres travaillent selon l'éthique analytique?

J. Nassif estime qu'il s'agit d'une option fondamentale des CCAF.

M. Jollivet: L'institution doit proposer des dispositifs d'évaluation, les protocoles de la pratique où des praticiens de l'analyse s'engagent à parler de leur rapport à l'analyse. Cela entraînerait la possibilité que ces dispositifs soient des dispositifs nommants de l'institution. Cela suppose que nous soyons capables de mettre en place des dispositifs qualifiants.

T. Foulliaron: L'institution doit se situer entre les pouvoirs publics et les analystes; il faut inventer un lien intermédiaire où seront discutées des questions telles que celle de la WA, mais pas l'acte. Seule l'association doit en discuter. L'Etat ne doit rien en dire, sinon nous n'inventerons plus rien.

P. Salvain rappelle que Freud proposait de "fixer les conditions selon lesquelles la pratique analytique serait accessible à tous ceux qui le voudraient". L'institution a la tâche de garantir

face au public que les analystes qui y travaillent le font en rapport à une certaine éthique. On n'a pas à définir de critères d'habilitation.

D. Grimaud : Il faut se méfier du corporatisme et du code de déontologie. Nous n'avons pas besoin de cela et le droit commun suffit.

F. Wilder: Plus on se réfère à l'éthique, moins on a besoin d'une déontologie.

Notes de Ph. Gamier et M. Colombani.